



FONDATION
POUR LA BIODIVERSITÉ
ET LA FAUNE DU QUÉBEC
DEPUIS 1984

PAR COURRIEL :

Québec, le 26 août 2026

Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information
N/Réf. : 1-0550-0061/2026-02

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information reçue le 2 juillet 2026, laquelle était formulée ainsi :

Obtenir une copie des documents suivants détenus par notre organisme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 de toutes les factures relatives aux dépenses engagées pour la publicité sur Facebook (Meta Ads, Instagram Ads ou plateformes affiliées), y compris les paiements directs, transfert et/ou via une agence.

Après vérification, nous vous informons, conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), que la Fondation donne partiellement suite à votre demande. Vous trouverez ci-joints les documents qui vous sont accessibles. Certains renseignements ne peuvent toutefois pas vous être transmis pour les motifs énoncés ci-après.

En effet, certains renseignements de nature financière ne peuvent vous être communiqués, puisque leur divulgation risquerait vraisemblablement de causer une perte à l'organisme ou ceux-ci constituent des renseignements financiers de nature confidentielle fournis par un tiers et habituellement traités par un tiers de façon confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 22 et 23 de la Loi sur l'accès. Dans ce contexte, nous avons caviardé ces renseignements dans les documents qui vous sont transmis.

Conformément à la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, _____, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

SIGNATURE ORIGINALE

Chantale Parent

p. j. Document (factures)

Recours

Extrait